Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 décembre 2025

Myria publie son rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2025 « Victimes : les voir, les écouter »

Myria, le Centre fédéral Migration, en sa qualité de rapporteur national indépendant sur la Traite des êtres humains, publie aujourd'hui son rapport annuel d'évaluation 2025, intitulé «Victimes : les voir, les écouter». Ce rapport met l'accent sur les vulnérabilités psychologiques des victimes et la manière dont les divers acteurs en tiennent compte pour contribuer à réduire ou prévenir leur victimisation secondaire. Il plaide pour un renforcement de la formation et de la sensibilisation des professionnels à ces questions et sur l'importance de garantir un environnement de confiance, notamment lors des auditions des victimes vulnérables.

Renforcer la formation et la sensibilisation des professionnels aux vulnérabilités psychologiques des victimes de traite

La traite des êtres humains peut avoir des conséquences psychologiques graves et durables sur les victimes, qui peuvent se traduire par des symptômes psychiques ou physiques, des changements de comportement, voire des troubles tels que le stress post-traumatique, la dépression, l'anxiété et la dépendance aux substances. La façon dont les victimes font face à leur expérience traumatique varie d'une personne à l'autre. Ces vulnérabilités psychologiques peuvent affecter la capacité des victimes à participer à la procédure pénale et notamment leurs déclarations. Myria recommande dès lors de renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs concernés (des services de première ligne aux juges de fond) aux effets psychologiques de la traite et aux besoins spécifiques des victimes.

Garantir un environnement de confiance lors des auditions de victimes de traite vulnérables

La création d'un environnement sûr et apaisant, tenant compte des vulnérabilités (psychologiques) des victimes favorise leur sécurité émotionnelle, leur confiance envers les autorités et leur disposition à collaborer à l'enquête. Myria a constaté que les services de police et d'inspection accordent de l'attention aux vulnérabilités des victimes de traite lors des auditions, que ce soit en leur offrant du temps et de l'espace ainsi qu'une écoute active ou encore en étant attentifs au langage corporel. Myria encourage la poursuite des bonnes pratiques existantes telles que la présence d'une personne de confiance (par exemple un collaborateur d'un centre d'accueil spécialisé) ou l'audition des victimes dans les locaux des centres d'accueil si nécessaire.

D'autres bonnes pratiques méritent d'être soulignées. Pour les victimes les plus vulnérables, il existe des locaux d'audition spécifiquement aménagés où les enquêteurs prennent le temps nécessaire et favorisent le récit libre. En outre, les incohérences initiales dans le récit des victimes sont considérées comme un processus normal. L'approche des cellules d'accueil EVA (*Emergency Victim Assistance*) dans les zones de police bruxelloises constitue un bon exemple à cet égard.

Place Victor Horta 40 boîte 40 • 1060 Bruxelles • T +32 (0)2 212 30 00
myria@myria.be • www.myria.be • Facebook • X• Linkedin

Offrir légalement la possibilité de prolonger le délai de réflexion de 45 jours à trois mois

Les centres spécialisés jouent un rôle crucial dans le soutien des victimes de traite. Ils offrent un accompagnement adapté autant que possible aux besoins complexes des victimes. Dans le cadre du système de protection offert aux victimes de traite, la période de réflexion de 45 jours leur permet de récupérer afin qu'elles puissent décider en toute sérénité de collaborer ou non avec la justice. Cette période s'avère cependant parfois trop courte pour les victimes ayant subi des événements traumatisants graves. Myria plaide dès lors pour étendre dans ces cas la période à trois mois.

Chiffres clés

En 2024, 346 infractions liées à la traite et 176 infractions liées au trafic d'êtres humains ont été détectées par la police en Belgique. Les parquets correctionnels ont reçu 355 affaires pénales liées à la traite des êtres humains, dont 108 affaires dans le ressort de Bruxelles, et 138 affaires pour trafic d'êtres humains. Les centres spécialisés ont quant à eux enregistré 1.558 signalements, donnant lieu à 152 nouveaux accompagnements initiés. Parmi ceux-ci, 142 ont été victimes d'une ou plusieurs formes de traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation économique et sexuelle. Sept personnes ont été victimes de trafic d'êtres humains avec circonstances aggravantes et trois individus ont été victimes à la fois de traite et de trafic d'êtres humains. Plusieurs victimes étaient mineures. Dix-neuf mineurs et jeunes adultes (présumés) victimes de traite et/ou de trafic d'êtres humains ont également été accueillis par Esperanto et Meza en 2024. Quatre d'entre eux ont entamé la procédure spéciale pour les victimes et ont donc également été accompagnés par l'un des centres spécialisés.



Consultez le rapport sur le site web de Myria.

CONTACT PRESSE

Vanessa Fusco • 02 212 31 16 / 0471 70 72 99 • vanessa.fusco@myria.be
Joris Delporte • 02 212 30 62 / 0471 70 72 98 • joris.delporte@myria.be